

Berne, le 13 juin 2019  
Fritz Zurbrügg

---

## Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mes remarques introductives, je vais présenter les principaux éléments du nouveau *Rapport sur la stabilité financière* que la Banque nationale suisse (BNS) a publié ce matin. La première partie de mon exposé sera consacrée aux grandes banques, et la seconde, aux banques axées sur le marché intérieur.

### Grandes banques

Les deux grandes banques suisses sont confrontées à un environnement économique et à une situation sur les marchés financiers internationaux qui sont devenus légèrement plus difficiles depuis notre dernière évaluation il y a un an. Malgré cela, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la réglementation *too big to fail* révisée, et ce dans les deux domaines visés par cette réglementation: la résilience d'une part, et l'assainissement et la liquidation ordonnée d'autre part.

Pour ce qui concerne la résilience, le Credit Suisse et UBS ont, dans l'ensemble, légèrement amélioré leur dotation en fonds propres. Ils remplissent ainsi presque entièrement, au niveau du groupe, les exigences finales suisses en matière de fonds propres dans une perspective de continuité de l'activité (*going concern*). Le calibrage actuel de ces exigences légales est nécessaire pour assurer une résilience suffisante des deux établissements. Cette nécessité est corroborée à la fois par nos analyses de leur potentiel de pertes et par les pertes effectivement enregistrées lors de la dernière crise financière.

Au regard du marché, la résilience des deux grandes banques s'inscrit dans l'ensemble au même niveau qu'il y a un an. Ainsi, leur notation intrinsèque par les agences, laquelle reflète leur solidité financière en dehors de toute aide exceptionnelle de tiers, n'a pas varié. Leurs primes de risque de crédit sont redescendues à leur niveau d'il y a un an, après avoir augmenté dans la deuxième moitié de 2018.

## Conférence de presse

Dans le domaine de l'assainissement et de la liquidation ordonnée, les grandes banques ont amélioré leur capacité d'absorption des pertes dans l'éventualité d'une crise (*gone concern*) depuis le dernier *Rapport sur la stabilité financière*. Le Credit Suisse et UBS satisfont déjà entièrement aux exigences finales correspondantes au niveau du groupe.

Outre les exigences au niveau du groupe, le Conseil fédéral a formulé des exigences quant à la capacité des deux grandes banques à absorber les pertes au niveau des entités groupe. Début avril, il a mis ces nouvelles exigences en consultation dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les fonds propres. Ces exigences doivent garantir que tant le groupe en tant que tel que ses unités importantes disposent de suffisamment de fonds propres pouvant absorber des pertes en cas de crise. La BNS soutient ce projet d'adaptation de l'ordonnance sur les fonds propres.

Des travaux sont aussi en cours dans le domaine des réserves de liquidités en cas de crise (*funding in resolution*). Ils visent à assurer un approvisionnement suffisant en liquidités des grandes banques avant et immédiatement après un assainissement ou une liquidation ordonnée. La FINMA élabore à cette fin des plans en accord avec les exigences internationales. En collaboration avec la BNS et les banques, elle est en train d'évaluer le besoin de liquidités des deux établissements dans différents scénarios de crise.

Enfin, les deux grandes banques finalisent actuellement leurs plans d'urgence suisses. Dans ces plans, les deux établissements doivent apporter la preuve de leur capacité à maintenir sans interruption leurs fonctions d'importance systémique en cas de crise. Le Credit Suisse et UBS ont pris des mesures importantes dans ce domaine ces dernières années. Chacune des deux grandes banques a par exemple créé une filiale suisse assurant les fonctions d'importance systémique. La FINMA estime que les deux grandes banques doivent encore déployer des efforts si elles veulent livrer ces plans dans le délai légal imparti, soit d'ici à fin 2019<sup>1</sup>.

### **Banques axées sur le marché intérieur**

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. Les principaux risques auxquels ces établissements sont exposés proviennent toujours des marchés hypothécaire et immobilier. Sur ces deux marchés, les déséquilibres ont persisté au cours de l'année 2018. Tant le volume des prêts hypothécaires que les prix des maisons individuelles et des appartements en propriété par étage ont poursuivi leur croissance modérée au cours des derniers mois. En revanche, les prix des objets résidentiels de rendement ont légèrement reculé en 2018. Le risque de correction sur ce segment n'en reste pas moins particulièrement élevé. En effet, les prix y ont fortement progressé les années précédentes. De plus, le nombre de logements vacants, qui a encore augmenté, indique que l'activité soutenue de construction de logements locatifs pourrait avoir entraîné une offre excédentaire.

Dans ce contexte, les banques axées sur le marché intérieur ont continué à présenter une propension au risque élevée. Ainsi, leur encours de prêts hypothécaires a poursuivi sa forte

---

<sup>1</sup> Voir FINMA, *Rapport annuel 2018*, 4 avril 2019.

**Conférence de presse**

progression, qui a été d'environ 4,2% l'année dernière. Il y a lieu de considérer la politique actuelle d'octroi de prêts de ces établissements dans le segment des objets résidentiels de rendement comme particulièrement risquée. D'abord, une part croissante des nouveaux prêts hypothécaires ont été accordés en 2018 pour le financement d'objets immobiliers dans des régions présentant un taux de vacance important. Ensuite, les prêts hypothécaires nouvellement octroyés destinés à financer l'acquisition d'objets résidentiels de rendement présentent des risques élevés liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs, et ces risques se sont encore accrus. Comme beaucoup de ces prêts présentent également des risques élevés liés à la quotité de financement, ils seraient particulièrement vulnérables dans le scénario d'une correction des prix immobiliers accompagnée d'une hausse sensible des taux d'intérêt.

Compte tenu des risques qui viennent d'être mentionnés, la BNS estime toujours que des mesures ciblées sont nécessaires en ce qui concerne l'octroi de prêts hypothécaires dans le segment des objets résidentiels de rendement. Elle soutient la proposition du Conseil fédéral de relever les exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée dans ce segment. Concrètement, il s'agirait d'accroître les pondérations-risque pour la part des prêts qui dépasse les deux tiers de la valeur de gage des objets résidentiels de rendement. La BNS accueille favorablement le fait que l'Association suisse des banquiers soit disposée à envisager une adaptation de son autoréglementation comme alternative à la proposition du Conseil fédéral. Cette adaptation comprendrait une baisse de la quotité de financement et une réduction de la durée d'amortissement des nouveaux prêts destinés à financer des objets résidentiels de rendement.

La BNS estime que les banques axées sur le marché intérieur détiennent suffisamment de fonds propres pour faire face aux risques encourus. Si la rentabilité de ces dernières a reculé en 2018 du fait de la baisse continue de leur marge d'intérêts, elles ont tout de même pu maintenir leur situation en termes de fonds propres. Les simulations de crise effectuées par la Banque nationale indiquent toujours que la majorité de ces établissements pourraient couvrir les pertes découlant de scénarios défavorables grâce à leur bonne dotation en fonds propres. Les mesures mentionnées doivent contribuer à ce que le niveau de risques auquel ces banques s'exposent sur le marchés hypothécaire demeure supportable.

Pour sa part, la BNS continuera d'observer attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier, et examinera régulièrement si le niveau du volant anticyclique de fonds propres doit être adapté.